

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du 17 février 2025

Délibération n° CP-2025-3987

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Les Nuits de Fourvière - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour le festival 2025 - Autorisation de déposer une demande d'autorisation de travaux pour l'édition 2025

Service : Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

Rapporteur : Madame Véronique Moreira

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 63

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 31 janvier 2025

Secrétaire élu(e) : Madame Nathalie Dehan

Présents : M. B. Artigny, M. P. Athanaze, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blanchard, Mme L. Boffet, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, M. J. Camus, Mme S. Chadier, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme C. Crespy, Mme L. Croizier, M. J-L. Da Passano, M. R. Debû, Mme N. Dehan, Mme H. Duvivier, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, M. C. Geourjon, M. M. Grivel, Mme A. Groperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme S. Hémain, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, M. L. Lassagne, M. J-M. Longueval, M. R. Marion, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme I. Petiot, Mme M. Picard, Mme M. Picot, Mme C. Pouzergue, M. C. Quiniou, M. J-C. Ray, Mme V. Sarselli, M. L. Seguin, Mme N. Sibeud, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendaël, Mme B. Vessiller, M. M. Vincent.

Absents excusés : Mme F. Asti-Lapperrière (pouvoir à M. M. Grivel), Mme F. Benahmed (pouvoir à Mme V. Brunel), Mme C. Brossaud (pouvoir à Mme L. Fréty), M. P. Charmot (pouvoir à Mme V. Sarselli).

Absent non excusé : M. P. Cochet.

Commission permanente du 17 février 2025**Délibération n° CP-2025-3987**

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Les Nuits de Fourvière - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour le festival 2025 - Autorisation de déposer une demande d'autorisation de travaux pour l'édition 2025

Service : Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

La Commission permanente,

Vu le rapport du 29 janvier 2025, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Contexte et objectifs de la Métropole

Conformément à la délibération du Conseil n° 2021-0585 du 21 juin 2021 sur la stratégie culturelle métropolitaine pour la période 2021-2026, la Métropole soutient des équipements et événements culturels qui contribuent à la mise en œuvre de ses orientations stratégiques.

Au même titre que le festival Lumière et les Biennales d'art contemporain et de la danse, la Métropole soutient le festival des Nuits de Fourvière parce qu'il contribue à la vitalité culturelle du territoire, tout en développant différentes actions de médiation visant à toucher des publics plus éloignés de son offre et en participant au maillage culturel du territoire métropolitain.

Festival pluridisciplinaire des arts de la scène, le festival des Nuits de Fourvière concourt à des objectifs culturels, artistiques et sociétaux qui figurent dans la convention d'objectifs et de moyens conclue entre la régie des Nuits de Fourvière et la Métropole pour la période 2024-2027, approuvée par délibération de la Commission permanente n° CP-2024-2988 du 12 février 2024, prévoyant :

- un engagement artistique pour le dialogue des cultures, en affirmant le caractère pluridisciplinaire de la programmation, une ligne artistique multiculturelle (soutien à la production, donner à voir la diversité, soutenir la jeune création et la scène locale, offre à destination des enfants et des familles) et des propositions artistiques impliquant des amateurs,

- un festival connecté à son territoire, par la valorisation du site des théâtres antiques en complémentarité avec le Musée Lugdunum, des coopérations renforcées avec la filière culturelle, levier de développement économique (lien aux entreprises du territoire, fournisseurs locaux, emploi local),

- un festival interculturel et inclusif, par la mise en place d'actions culturelles (Académie des Nuits, projets intergénérationnels, ateliers cirque, découverte des métiers, etc.), une politique tarifaire spécifique et des actions en faveur des publics porteurs de handicap,

- une responsabilité environnementale affirmée, notamment par la participation à des réseaux professionnels sur des sujets collectifs, une réflexion sur l'optimisation des tournées et des productions, la réalisation d'un bilan carbone,

- un engagement pour l'égalité de genre, à travers des actions visant l'égalité professionnelle et la prévention des violences sexuelles et sexistes.

L'organisme en charge de l'organisation du festival des Nuits de Fourvière est une régie personnalisée de la Métropole. Il s'agit d'un établissement public industriel et commercial créé par le Département du Rhône en 2005.

Son conseil d'administration est composé de neuf titulaires et neuf suppléants, désignés par le Conseil de la Métropole parmi ses membres pour la durée du mandat en cours. La direction du festival est assurée par Emmanuelle Durand et Vincent Anglade depuis 2024, succédant à Dominique Delorme qui en assurait la direction depuis 2003.

II - Le festival des Nuits de Fourvière

1° - Compte-rendu d'activité et bilan de l'édition 2024 du festival

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2024-2988 du 12 février 2024, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 3 278 156 € aux Nuits de Fourvière pour l'édition 2024 de son festival qui s'est déroulé du 30 mai au 25 juillet 2024.

Ouvert à toutes les disciplines du spectacle vivant (musique, théâtre, cirque, danse, magie, etc.), le festival des Nuits de Fourvière se déroule chaque année sur deux mois, en juin et juillet. Il accueille, selon les éditions, entre 135 000 et 190 000 spectateurs et propose environ 55 spectacles pour 130 représentations. La variation du nombre de spectateurs est due à la programmation ou non d'un grand spectacle sous chapiteau. À chaque édition, la programmation mêle artistes internationaux, nationaux et locaux.

En 2024, ce sont 165 000 spectateurs qui ont profité des 120 représentations proposées par le festival, pour un taux de fréquentation de 90,4 %. Au total ce sont 60 spectacles, dont 14 créations, coproductions ou premières françaises, qui ont été présentés. Parmi les créations ou coproduction du festival, citons Möbius Morphosis de Rachid Ouramdane avec la Cie XY, la Maîtrise de Radio France et le Ballet de l'Opéra de Lyon, Qui Som? de Baro d'èvel, On m'a trouvée grandie de la Cie 14:20 ou encore Angélique Kidjo avec l'Orchestre national de Lyon.

Si les théâtres antiques restent le cœur du festival, les Nuits de Fourvière ont cette année encore collaboré avec des lieux culturels de la Métropole et ont développé leur présence dans le territoire en investissant 13 lieux de la Métropole : Vaulx-en-Velin (préouverture du festival le 12 mai), Opéra de Lyon, Studio 24 à Villeurbanne, Lycée Saint-Just à Lyon, Planétarium de Vaulx-en-Velin, Parc de Lacroix-Laval.

De nouveaux projets ont vu le jour sous l'impulsion de la nouvelle direction du festival : les Samedis des Nuits ont réuni les amateurs de hip-hop, de rap, de soul et de funk à travers six soirées thématiques durant lesquelles plusieurs concerts s'enchaînaient avec une programmation mêlant des artistes confirmés et des figures émergentes, en redécouvrant l'Odéon et sa terrasse en partenariat avec le Lyon Street Food Festival. Les Petites Nuits ont invité les familles à profiter pleinement d'une nouvelle programmation de spectacles et d'ateliers adaptés aux plus petits.

La nouvelle direction du festival a également amplifié les projets d'action culturelle, coconstruits avec des partenaires des champs scolaire, social et culturel, qui ont cette année touché près de 1 000 personnes avec des ateliers et des rencontres. L'Académie des Nuits a, notamment, réuni des collégiens de Vaulx-en-Velin et Vénissieux pour une semaine d'immersion dans le festival et le projet d'écriture avec la Zone d'Expression Prioritaire a donné lieu à un recueil sur la thématique Faire corps. De nouveaux projets d'accessibilité ont vu le jour avec Black Label, 1^{er} spectacle entièrement accessible en langue des signes française mais aussi deux séances Relax, pensées pour l'accueil des personnes pouvant présenter un handicap psychique ou mental.

Des rencontres professionnelles se sont déroulées pendant le festival : les rencontres de la prévention des risques professionnels, organisées avec la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités depuis 2018, ainsi qu'une journée d'échange sur le mécénat culturel.

2° - L'édition 2025 du festival et le plan prévisionnel de financement

La 79^{ème} édition du festival, dont la programmation est encore en cours, aura lieu du 2 juin au 26 juillet 2025. Elle reprend les grands principes des éditions précédentes avec une programmation pluridisciplinaire, des partenariats avec plusieurs structures culturelles, la journée professionnelle sur la prévention des risques professionnels dans le spectacle vivant, tout en poursuivant les projets de la nouvelle codirection tels que des propositions pour les enfants et les familles, le renforcement des Académies des Nuits, le volet territorial, etc.

La programmation sera dévoilée en mars 2025 et suivie de l'ouverture de la billetterie.

Le budget global du festival varie entre 10,5 M€ et 13M€ suivant les années, en fonction de la programmation. La part d'autofinancement représente en moyenne 70 % du budget global. Le modèle économique repose sur une mutualisation des charges et des recettes entre les différents spectacles : les bénéfices des spectacles musicaux relevant généralement du secteur privé (tournées nationales et internationales) contribuent au financement des spectacles de création, permettant ainsi une prise de risque artistique dans un cadre budgétaire maîtrisé.

En termes de recettes, le développement du festival a été rendu possible grâce à l'accroissement de ses ressources propres, notamment à partir de relations privilégiées nouées avec les entreprises : mécénat, partenariats, Village des Nuits (espace mis à disposition des entreprises clientes pour une prestation repas et un spectacle, pouvant accueillir jusqu'à 400 personnes), avec 15 à 20 soirées Village commercialisées selon les éditions.

Pour l'édition 2025, le budget prévisionnel est le suivant :

Dépenses (en €)		Recettes (en €)	
charges à caractère général (locations mobilières, matériel, assurances, loyers, etc.)	3 895 672	subvention Métropole	3 000 000
achats d'études, prestations de services, équipement (dont cessions, coproductions)	3 587 000	sociétés civiles et aides au projet (société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique, fonds national pour l'emploi pérenne dans le spectacle, etc.)	162 000
charges de personnel et frais assimilés	3 756 410	ventes de produits et services	7 021 000
dotations aux amortissements	106 500	autres produits de gestion courante (mécénat - partenariats)	1 336 000
redevances pour concessions, brevets, licences	798 310	produits exceptionnels	50 000
autres charges	5 108	résultat d'exploitation reporté	580 000
Total	12 149 000	Total	12 149 000

Il est donc proposé d'attribuer une subvention de 3 000 000 € au profit de la régie des Nuits de Fourvière pour l'organisation, en 2025, de la 79^{ème} édition du festival. Conformément au cadrage budgétaire de la Métropole, la subvention proposée est en retrait de 8,49 % par rapport à l'année 2024, passant ainsi de 3 278 156 € à 3 000 000 €.

III - Dépôt d'une demande d'autorisation de travaux pour les installations nécessaires au festival

Par convention du 28 janvier 1991, la Ville de Lyon, propriétaire, a mis à la disposition du Département du Rhône, puis de la Métropole depuis le 1^{er} janvier 2015, certains sites et équipements culturels dont le site qui accueille le Musée Lugdunum et les théâtres romains.

Dans le cadre de cette convention, la Ville de Lyon confie l'exploitation des sites à la Métropole ainsi que la prise en charge de toutes les autorisations administratives nécessaires à celle-ci, y compris celles qui concernent l'organisation du festival des Nuits de Fourvière.

Pour celui-ci, la régie des Nuits de Fourvière aménage, de manière temporaire, une scène, une zone technique d'arrière-scène sur le grand théâtre, une zone technique d'arrière scène sur l'Odéon, un jardin pour l'accueil des entreprises ainsi qu'un bar.

Ces installations temporaires nécessitant une autorisation de travaux sur un immeuble classé au titre des monuments historiques, il convient donc de déposer, chaque année, cette demande auprès de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la direction régionale des affaires culturelles.

Il est donc proposé d'autoriser le Président à déposer, pour l'année 2025, la demande d'autorisation de travaux nécessaires à l'installation et à l'organisation du festival des Nuits de Fourvière sur son site ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 3 000 000 € au profit de la régie Les Nuits de Fourvière pour l'édition 2025 du festival des Nuits de Fourvière,

b) - la convention à passer entre la Métropole et la régie Les Nuits de Fourvière définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise le Président de la Métropole à :

a) - signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

b) - déposer, pour l'année 2025, une demande d'autorisation de travaux pour l'installation d'une scène, d'une zone technique d'arrière-scène sur le grand théâtre, d'une zone technique d'arrière-scène sur l'Odéon, un jardin pour l'accueil des entreprises ainsi qu'un bar, dans le cadre de l'organisation du festival des Nuits de Fourvière.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 3 000 000 €, sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2025 - chapitre 65 - opération n° 0P33O5252.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 17 février 2025

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20250217-331511-DE-1-1 Date de télétransmission : 17 février 2025 Date de réception préfecture : 17 février 2025
